



Municipalité de Chelsea

100, chemin Old Chelsea
Chelsea (Québec) J9N 1C1

AVIS DE RÉVISION / NOTICE OF REVISION

Référendum du 24 juillet 2011
Referendum of July 24, 2011

Espace réservé pour l'adresse postale

Section de vote :
Polling subdivision :

RÉFÉRENDUM DU 24 JUILLET 2011
AVIS DE RÉVISION DE LA LISTE RÉFÉRENDAIRE

Si vous constatez des erreurs ou des omissions dans l'inscription des noms ou de l'adresse présentés sur cet avis, vous pouvez vous présenter devant la commission de révision pour faire une demande de changement à la liste référendaire. Ces données serviront à la confection de la liste référendaire pour votre municipalité. Il est donc **IMPORTANT** de vérifier ces informations afin de s'assurer de votre qualité de personne habile à voter.

IMPORTANT

Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité, la personne qui fait la demande doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux (2) documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.

Voir au verso de cet avis pour vérifier si vous avez la qualité de personne habile à voter pour ce référendum et pouvez par conséquent être inscrit sur la liste référendaire.

Vous pouvez consulter la liste référendaire et faire des demandes d'inscription, de radiation ou de correction à la commission de révision qui aura lieu à :

Hôtel de Ville

100, chemin Old Chelsea
Chelsea (Québec) J9B 1C1

Lundi	4 juillet 2011	de 10 h à 13 h de 14 h 30 à 17 h 30
Mardi	5 juillet 2011	de 10 h à 13 h de 14 h 30 à 17 h 30 de 19 h à 22 h

Pour plus de renseignements communiquez au bureau du président d'élection au
For additional information, please contact the office of the Returning Officer at

(819) 827-6219

1

La liste référendaire déposée au bureau de la municipalité le **28 juin 2011**, fera l'objet d'une révision avant de servir au référendum.

The referendum list was deposited at the office of the municipality on **June 28, 2011** and shall be subject to revision before being used for the referendum.

2

Personne(s) habile(s) à voter inscrite(s) pour cette adresse

Qualified voter(s) registered for this address

Espace réservé pour l'inscription du nom des personnes habiles à voter inscrites à cette adresse ou de la mention «Aucune personne habile à voter domiciliée inscrite à cette adresse»

3

If you find any errors or omissions in the inscription of the names and address on this form, you can appear in front of the Board of Revisors and make an application for entries, corrections or strike-offs to the referendum list. This data will be used to establish the referendum list for the municipality. It is **VERY IMPORTANT** to verify this information to make sure you qualify as a qualified voter.

IMPORTANT

When making an application to enter on the referendum list someone who is domiciled in the municipality, the person making the application must indicate the previous address of the domicile of the person to be entered and must present two (2) documents, one indicating the name and date of birth and the second the name and address of the domicile of the person to be entered on the referendum list.

Please read the notice at the back of this form to verify whether you qualify as a voter for this referendum and can therefore be entered on the referendum list.

You may consult the referendum list and make applications for entries, corrections or strike-offs and submit them to the Board of Revisors which will sit at the place, dates and hours indicated below :

City Hall

100, Old Chelsea Road
Chelsea (Quebec) J9B 1C1

Monday	July 4, 2011	from 10 am to 1 pm From 2:30 pm to 5:30 pm
Tuesday	July 5, 2011	from 10 am to 1 pm from 2:30 pm to 5:30 pm from 7 pm to 10 pm

M. Paul St-Louis
Président du référendum
Referendum officer

Avis est par les présentes donné que :

1. Les mentions vous concernant qui figurent sur la liste référendaire destinée au référendum du dimanche 24 juillet 2011 sont celles décrites au recto de cet avis.

La liste référendaire déposée au bureau de la municipalité fera l'objet d'une révision avant de servir au référendum.

2. Est une personne habile à voter et peut être inscrite sur la liste référendaire, toute personne qui, le 4 avril 2011, est majeure et qui :
 - est de citoyenneté canadienne;
 - n'est pas en curatelle;
 - n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

De plus, cette personne doit remplir l'une des deux conditions suivantes:

- être domiciliée sur le territoire concerné, depuis au moins 6 mois, être domiciliée au Québec;
- être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale, situé sur le territoire concerné.

Toutefois, dans le cas du propriétaire unique d'un immeuble ou de l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, l'inscription à ce titre est conditionnelle à la réception par la municipalité d'un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant et demandant cette inscription.

Dans le cas des copropriétaires indivis d'un immeuble ou des cooccupants d'un établissement d'entreprise, seul le copropriétaire ou le cooccupant désigné à cette fin par procuration a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise et l'inscription à ce titre est conditionnelle à la réception par la municipalité de la procuration.

Ne peut être désigné, le copropriétaire ou le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre

- de personne domiciliée
- de propriétaire unique d'un immeuble
- d'occupant unique d'un établissement d'entreprise
- de copropriétaire indivis désigné d'un immeuble.

Notice is hereby given that :

1. The information shown on the reverse side indicates the particulars that concern you as they appear on the referendum list to be used for the referendum scheduled for Sunday July 24, 2011.

The referendum list deposited at the office of the municipality shall be subject to revision before being used for the referendum.

2. Any person who is 18 years of age (and over) on April 4, 2011, is entitled to be a voter and may be registered on the referendum list if, he/she:
 - has Canadian citizenship;
 - is not under curatorship;
 - is not declared guilty of an electoral fraud.

In addition, this person shall meet one of the two following conditions:

- He/she has been domiciled within the concerned territory and, for at least 6 months, in Quebec;
- He/she has, for at least 12 months, been the owner of an immovable or the occupant of a place of business, as defined in the Act respecting Municipal Taxation, located within the concerned territory.

However, in the case of the sole owner of an immovable or the sole occupant of a place of business, registration in this capacity is conditional on the receipt by the municipality of a written text signed by the owner or occupant and requesting such registration.

In the case of co-owners having undivided ownership of an immovable or co-occupants of a place of business, only the co-owner or co-occupant designated for this purpose by power of attorney is entitled to be registered on the voters' list as owner of the immovable or occupant of the place of business and registration in this capacity is conditional on the receipt by the municipality of the document granting power of attorney.

A person cannot be designated to be added on the voters' list as co-owner or co-occupant if he/she already has the right to be added on the referendum list in a higher numbering capacity, namely

- as a domiciled person
- as the sole owner of an immovable
- as the sole occupant of a place of business
- as an undivided co-owner of an immovable.

Approuvez-vous le règlement n° 780-11 décrétant une dépense de 748 000 \$ et un emprunt du même montant, pour procéder à des mandats de services professionnels d'ingénierie, de géotechnique et de gestion de projet dans le cadre du projet d'assainissement du Secteur Centre village?

Do you approve By-law No. 780-11 decreeing a loan and an expense of to proceed with mandates for professional services in engineering, geotechnics and project management with reference to the sanitation project in the Center village sector?

RÉFÉRENDUM / REFERENDUM

**Dimanche 24 juillet 2011 / Sunday, July 24, 2011
de 10 h à 20 h / from 10 am to 8 pm**

VOTE PAR ANTICIPATION / ADVANCE POLL

**Dimanche 17 juillet 2011 / Sunday, July 17, 2011
de 12 h à 20 h / from 12 pm to 8 pm**

Hôtel de Ville – City Hall
100, chemin Old Chelsea, Chelsea Québec J9B 1C1